Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 93 (1996)
Heft: 6

Rubrik: Procès-verbaux

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Procès-verbaux

Société d'apiculture de Bière et environs

Assemblée générale du 16 février 1996 à la salle des sociétés à Bière

L'assemblée étant convoquée pour 20 h, il est 20 h 12 lorsque l'ami Jean-Claude, notre vénéré président, peut ouvrir l'assemblée en saluant les 11 personnes présentes. Il excuse MM. Armand Sahli, Michel Clerc et Bernard Favre. Il adresse un salut tout particulier à M. Zurbuchen, de Ballens, qui souhaite rejoindre nos rangs. Il nous rappelle le décès subit de notre ami Marcel Dennig et demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence pour honorer sa mémoire.

Les listes de présences étant déjà en circulation, nous attaquons directement le point 2, après l'acceptation de l'ordre du jour par l'assemblée.

2. Lecture du PV 1995

Le secrétaire en donne lecture. Ce PV ne suscite ni commentaire ni contradiction, l'assemblée l'adopte à main levée et à l'unanimité.

3. Rapports

3.1. Rapport du président

Dans son copieux et très intéressant rapport, notre président se plaît à rappeler l'excellence de la récolte 1995. Il semble qu'une telle récolte ne survienne qu'une fois par quart de siècle. Il souhaite à chacun d'en connaître au moins quatre dans sa vie : c'est ce que prédisait Hypocrate, célèbre médecin de l'Antiquité qui promettait une vie d'un siècle à tout apiculteur ainsi qu'à tout consommateur de miel. Cependant il souligne que les problèmes de l'apiculture restent bien présents : toujours moins de soutien de la part de nos autorités, prix du miel à la baisse, écoulement difficile.

Notre orateur du moment nous rappelle nos deux manifestations traditionnelles et se réjouit de la forte participation. Ces manifestations seront reconduites en 1996. Il remercie les organisateurs et leur souhaite plein succès pour 1996. Il remercie également les épouses de nos apiculteurs qui mettent la main à la pâte pour nous préparer de succulentes pâtisseries à chaque occasion.

Il nous rappelle encore la sympathique visite de rucher chez Jean-Jacques où certains découvraient le rucher pavillon pour la première fois.

Il nous annonce encore quelques nouvelles alarmantes : varroatose et autres acarioses ne sont plus des maladies à déclaration obligatoire ! Nous craignons qu'une certaine gabegie ne s'installe et nous espérons que les cantons prendront la relève. Les traitements pourraient être organisés par les sections.

Il conclut en souhaitant l'arrivée de forces jeunes, puis il nous fait de la publicité pour les cours pour débutants organisés à Grange-Verney/Moudon.

3.2. Rapport du caissier

Je note quelques chiffres au passage : recettes : Fr. 2436.10 ; dépenses : Fr. 2250.60 ; bénéfice : Fr. 185.70.

Fortune de la société : Fr. 2431.15.

3.3 Rapport de la commission de vérification des comptes

Laurent Bertholet rapporte au nom de ladite commission. Il ne peut que féliciter le caissier pour la bonne tenue des comptes, trouvés parfaitement exacts. Il demande à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés.

Ce rapport ne suscite ni question ni remarque et les comptes sont adoptés à l'unanimité.

3.4. Rapport du contrôleur du miel

L'ami Jean-Claude, notre dévoué taste miel, nous donne quelques chiffres : 17 lots ont été contrôlés pour 4480 kg ; le taux d'humidité a varié de 15,1 % à 18,4 % ; 1 lot de refusé avec 19,3 % d'humidité.

Au niveau de la SAR : 676 contrôles, pour 223 tonnes ; ce tonnage est loin de représenter la totalité de la récolte romande pour 1995.

Les résultats pour notre section sont de bons à très bons.

4 Elections

4.1. Election des vérificateurs des comptes

Aucune démission ne nous étant parvenue, les anciens sont brillamment réélus. Soit Laurent Bertholet : rapporteur, Mme Nelly Blottin, membre, et M. Bernard Favre, suppléant.

4.2 Election du délégué FV

Notre président accepte de se dévouer une fois de plus. M. Bovy nous signale qu'en principe il faut deux membres par société. Pour une petite section comme la nôtre, un seul suffira pour cette fois.

4.3. Election du délégué SAR

Jean-Jacques, notre grand trésorier, accepte de représenter notre société le 16 mars à Yverdon ; il est de toute façon déjà délégué comme vérificateur des comptes SAR.

5. Activités annuelles

- Le moniteur organisera un cours d'élevage en juin.
- Le secrétaire organisera la visite de son rucher durant l'été.
- La broche à la Nicolette est fixée au dimanche 23 juin.
- La soirée familière est fixée au vendredi 6 décembre (l'ami Hubert propose un film porno !).
- Cours de vulgarisation durant l'été par notre conseiller.

6. Propositions du comité

- Le comité propose à l'assemblée de demander notre adhésion à l'USL de Bière. Le prix à payer et de Fr. 20.– par année. Après quelques discussions et précisions cette proposition est acceptée, en deux temps, à l'unanimité.
- Notre caissier nous propose de nouvelles étiquettes. Elles sont jolies, adaptées aux bocaux de 1 kg et de ½ kg. Le prix approximatif est d'environ Fr. 12.– le cent. Il propose à chacun de passer commande au plus tard jusqu'à fin février.
- M. Bovy demande s'il serait possible d'éclaircir un peu le ciel et la ruche. M. Jotterand lui répond que toute modification coûte de l'argent.

7. Divers et propositions individuelles

- Bocaux : notre président se chargera, une fois de plus, de la commande en temps utile.
- M. Mattille s'étonne que la varroatose ne soit plus considérée comme une épizootie à déclaration obligatoire. Il s'ensuit des discussions en petits comités.
- M. Bovy demande si le prix des étiquettes dépend de leur nombre ; M. Jotterand lui explique que la somme à débourser est de Fr. 9700.– pour 90 000 étiquettes.
- M. Mattille revient sur la varroatose ; M. Bovy lui explique qu'en fait toutes les acarioses ne sont plus à déclaration obligatoire.
- M. Bovy se recommande pour des photos en gros plan qui seront imprimées sur des couvercles de crème à café.
- M. Bovy nous signale que dans le journal de mars paraîtra un article demandant des idées pour des panneaux publicitaires (par ex : « Le miel SAR, un vrai nectar ! ».
- M. le président revient sur les cours à Grange-Verney et nous précise les dates, soit le 23 mars, le 20 avril, le 25 mai et le 1er juin.

La parole n'étant plus demandée, M. le président peut lever la séance à 21 h 40. Il invite chacun pour le verre de l'amitié et nous souhaite d'ores et déjà un bon retour dans nos pénates.

Le président : ***J.-C. Rossier*** **Le secrétaire :** ***J.-D. Bertholet***

Société d'apiculture de Cossonay et environs

Assemblée générale du dimanche 24 mars 1996 au centre LANDI de Cossonay

L'assemblée étant convoquée pour 13 h 30, il est 13 h 49 lorsque M. le président peut ouvrir la séance, une fois l'ami Eddy en possession de son rapport. Il salue tout d'abord cordialement les 29 personnes présentes et demande à l'assemblée de bien vouloir se lever afin d'observer une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Morel Marcel, décédé en cours d'année. Les listes de présences étant déjà en circulation, Marcel nous donne la liste des personnes qui ont pris la peine de s'excuser. A savoir : MM. Alexandre Baudin, Stéphane et Jean-Pierre Mora, Daniel Rochat, Reimar Hauselmann, Etienne Jacot, Fernand Berger, Edouard Cosandier, Jean-Michel Péclard, Lionel Bent, Stéphane Marques.

Il nous donne ensuite connaissance de l'ordre du jour, qui est accepté sans opposition.

Lecture des PV 1995

Les PV 1995 ayant paru dans notre journal préféré, la lecture n'en est pas demandée par l'assemblée et nous pouvons passer directement au point 3.

Admissions, démissions, jubilaires

Au chapitre des admissions, MM. Stéphane Marques et Alain Jufer ont rejoint nos rangs en 1995. Démissions : MM. Franck Urben, Henri Wagner et Pierre Guichon ont quitté notre société en 1995. Enfin, nous avons le plaisir de fêter nos deux jubilaires pour 25 années de sociétariat, soit MM. Jean Cretegny et Jean-Daniel Piguet.

Rapport

– du président

Dans son intéressant rapport, notre président se plaît à relever que les colonies semblent avoir bien passé l'hiver. Il relève toutefois quelques cas de noséma. L'année 1995 fut assez mouvementée par le Congrès Api-

mondia qui s'est déroulé à Lausanne. Il remercie tous les collègues qui ont bien voulu prêter main-forte pour l'organisation de ce congrès qui fut un succès mémorable et qui boucle avec un bénéfice de Fr. 102 000.–.

Notre orateur nous rappelle que l'année 1995 devra rester gravée dans nos mémoires comme l'année du siècle en ce qui concerne la récolte, mais il souligne qu'il ne faudrait pas deux années de suite identiques, car l'écoulement du nectar de nos abeilles serait fortement perturbé. Il remercie encore notre moniteur, Jean Cretegny, pour l'organisation du cours d'élevage qui a obtenu un franc succès. Il nous fait encore de la publicité pour le cours pour débutants de Moudon, organisé par la Fédération vaudoise. Il relève, en passant, le peu de participation aux visites de ruchers qui seront abandonnées en 1996 et nous donne quelques informations concernant le stand 1995 du Comptoir de Cossonay. Il termine en souhaitant à tous une excellente année apicole.

– du caissier

Je relève quelques chiffres au passage : fortune au 1.1.95 : Fr. 8778.90 ; fortune au 31.12.96 : Fr. 10 660.25 ; augmentation : Fr. 1881.35.

– de la commission de gestion

Ladite commission s'est réunie le 13 mars chez le caissier ; elle félicite le caissier pour la bonne tenue des comptes et elle fait diverses propositions :

- 1. Encaisser Fr. 5.– supplémentaires lors de chaque rappel pour les cotisations.
- 2. Afin de diminuer les frais elle demande aux membres de payer leur dû par virement postal ou bancaire.

M. Jean Lüthi propose d'exclure ceux qui ne versent pas leur dû. Il s'ensuit des discussions en petits comités d'où il ressort qu'environ 30 % des membres ne paient qu'après un rappel. M. Pierre-André Bonzon souligne que c'est souvent les mêmes personnes qui se font tirer l'oreille. Mise aux voix, la proposition d'encaisser Fr. 5.– supplémentaires pour frais de rappel fait l'unanimité.

– des inspecteurs des ruchers

M. André Aubert nous donne quelques indications pour 1996. Il semble que les inspecteurs pourront à nouveau nous fournir les produits nécessaires. Il nous lit ensuite une lettre du fabricant de l'Apistan et nous signale que les cas de loque dans la région de Montricher ne sont pas encore réglés.

– du délégué FV

M. Eddy Bolay rapporte. Nous apprenons que la FV tourne bien puisque les recettes 1995 se sont montées à Fr. 7700.–, alors que les dépenses se sont chiffrées à Fr. 5051.55.

M. Dubois se retire du comité FV et il est remplacé par M. Tenthorey, alors que M. Cherpillod, de Lausanne, est nommé membre au comité ; félicitations à tous ces heureux élus et merci pour leur dévouement à la cause apicole. la FV propose M. Röthlisberger en remplacement de M. Cochard, qui se retire de la SAR.

Nous apprenons encore qu'il s'est vendu 81 kg et 262 livres de miel lors du Comptoir de Lausanne. MM. Stern, président d'Apimondia, et M. Dubois, président sortant de la FV, sont nommés membres d'honneur.

– du délégué SAR

Dans son très intéressant rapport, M. Crozet nous résume l'assemblée SAR. Je note au passage la diminution constante du nombre des apiculteurs, diminution due avant tout au vieillissement de la société. Le comité SAR voulait supprimer la médaille de vermeil, consécration suprême du concours des ruchers, mais l'assemblée en a décidé autrement. Le rapporteur souligne que malgré les 3 centimes versés pour la propagande lors de chaque contrôle nous ne voyons pas grand-chose au niveau de la publicité pour le miel. M. Röthlisberger est élu à l'unanimité en remplacement de M. Cochard.

– du contrôleur du miel

M. Aguet nous donne quelques chiffres : 72 575 kilos ont été contrôlés ; soit : fleurs 27 070 kg, miellat 45 565 kg, soit une moyenne de 47,173 kg par ruche.

Mis aux voix, tous ces rapports sont acceptés en vrac et sans opposition.

Election

– du comité

Le secrétaire est démissionnaire, les autres membres acceptent tous un nouveau mandat. M. Jean-Pierre Monney est présenté pour remplacer le secrétaire. Aucune autre proposition ne parvient au comité et M. Monney est élu à l'unanimité. Les anciens sont brillamment réélus par acclamation.

– des vérificateurs des comptes

M. Roger Kuffer passe rapporteur. M. Pierre Jaccot passe vérificateur. M. Raymond Roulin est élu suppléant.

– des délégués FV

Les anciens, soit MM. Bolay et Décurnex, acceptent un nouveau mandat et sont brillamment réélus.

– du délégué SAR

M. Alain Jufer fait une très brillante élection.

– **des contrôleurs du miel**

Les anciens acceptent un nouveau mandat et sont brillamment réélus, soit MM. Marcel Aguet, Daniel Rochat, Gaston Mühlemann.

Propositions du comité

Course

M. Jean Cretegny nous propose trois projets de course pour 1996. Tout d'abord un projet d'un jour dans le Jura neuchâtelois pour le prix de Fr. 95.–.

Puis un projet d'un jour, toujours dans le Jura, avec visite des moulins souterrains, pour le même prix.

Enfin un projet de deux jours dans la Drôme pour le prix de Fr. 335.–. Les dates retenues sont les 20 et 21 avril. La caisse de la société mettrait environ Fr. 100.– par membre.

M. Jean Lüthi appuie la proposition de deux jours avec la visite d'une exploitation apicole. L'assemblée ne semble pas très chaude pour ce projet. Il semble que les dates font problème. M. Aubert propose d'envoyer une circulaire à chacun. Mais le temps presse et le secrétaire propose de renvoyer la course de deux semaines, car les dates retenues sont en collision avec le cours pour débutants de Moudon. M. Dépraz appuie cette proposition.

M. le président demande son avis à l'assemblée : douze personnes sont pour une course de deux jours, mais seulement six seraient d'accord pour les 20 et 21 avril.

M. Annen propose de renvoyer en septembre ou octobre et d'associer la section de Morges. Mise aux voix, cette proposition n'obtient que 5 voix.

M. Pointet propose de demander, par circulaire, qui est intéressé.

M. Jean Lüthi propose le 5 mai et, si les inscriptions sont insuffisantes, de renvoyer la course d'une année.

Mise aux voix, cette proposition obtient 8 voix sans opposition ; décision est donc prise pour le 5 mai et renvoi si les inscriptions sont insuffisantes.

Comptoir de Cossonay

Le président nous donne quelques explications.

M. Aubert propose d'abandonner au vu des maigres résultats.

M. Cretegny propose de continuer afin de mieux faire connaître les miels de notre région. Il propose encore de distribuer des petits pots de 30 g à titre gracieux.

M. Dépraz demande si la SAR nous versera à nouveau un subside. M. le président pense que ce sera encore possible.

M. Bonzon appuie la proposition de M. Cretegny.

Notre guide s'inquiète d'ores et déjà des problèmes d'intendance et il demande à chaque apiculteur de fournir une livre de miel gratuite.

M. Jean Lüthi appuie cette proposition, à condition que le don ne soit pas obligatoire.

M. Pointet soulève le problème des enfants, qui ont tendance à venir chercher dix fois de suite « l'échantillon ». Il propose une vente au rabais, soit une sorte d'action sur le miel.

M. Bonzon s'oppose avec véhémence à cette dernière proposition.

Mise aux voix, la proposition du stand de Cossonay est acceptée par 17 voix contre 2 ; les détails seront réglés par le comité.

Assemblée d'automne 1996

Cette assemblée est fixée au vendredi 1er novembre 1996, à 19 h 30, à Cossonay.

Assemblée générale 1997

Cette assemblée est fixée au vendredi 1er novembre 1996 à 19 h 30, à Cossonay.

M. Cretegny propose que toutes les assemblées se tiennent un vendredi soir.

M. Aubert appuie cette proposition, à condition que le comité organise le transport des personnes âgées. Ces deux propositions sont acceptées par 21 voix sans opposition.

Propositions individuelles

M. Cretegny demande à l'assemblée ce qu'elle penserait d'un rucher de section. M. Dépraz pense que ce serait un sujet de tension, car il faudrait trouver la personne pour effectuer les divers travaux. M. Annen pense que chacun pourrait s'occuper à tour de rôle du rucher.

M. Jean Lüthi est d'accord, à condition que les moniteurs et les conseillers s'en occupent.

M. Bonzon nous signale que ce sujet revient périodiquement sur le tapis. C'est un peu un sujet à « bringues ». Une seule personne doit être responsable, elle doit être rétribuée. Il faudrait alors obtenir un pavillon afin de pouvoir y tenir des séances. Finalement il soutient la proposition de M. Cretegny.

M. Pointet soulève les problèmes de gestion. Celui qui s'occupe du rucher de section ne devrait pas s'occuper d'autres ruches.

M. Aguet propose d'augmenter les prix du menu du souper d'automne afin d'obtenir un menu plus élaboré. M. le président prend note et la parole n'étant plus demandée, il peut clore la séance à 16 h 02.

Nous passons ensuite à la tombola qui nous rapporte la coquette somme de Fr. 520.–.

Le président : ***M. Décurnex*** **Le secrétaire :** ***J.-D. Bertholet***

Procès-verbal du cours de perfectionnement des ME de la SAR

Grange-Verney sur Moudon, samedi 30 mars 1996

Le président Fernand Métrailler ouvre le cours à 9 h 30. Il souhaite la bienvenue à tous les participants. Il salue particulièrement la présence de MM. Paul Girod, Fernand Bovy et André Loup, membres du comité SAR, ainsi que M. Charles Maquelin, chef technique du groupement des moniteurs.

Excusés: M. Hans Jutzy de l'OFAG et M. Charles Noirjean, moniteur.

Absents et non excusés: les moniteurs MM. Dubois et Reichenbach.

Démissions: les moniteurs MM. Matille, Castella, Fragnière et Chappuis.

M. Métrailler présente le programme de la journée. Il adresse un message de bienvenue aux nouveaux moniteurs, MM. Camille Bochung et Jean-Daniel Bertholet. Il leur souhaite plein succès au sein du groupement des moniteurs de la SAR. Il remercie M. Momer, directeur de l'Ecole d'agriculture de Grange-Verney, pour son accueil.

La parole est donnée à M. Maquelin.

Exposé de M. Charles Maquelin Thème: Schéma de l'hérédité chez l'abeille Arbre généalogique et consanguinité

M. Maquelin présente son exposé sur la génétique de l'abeille. Grâce à son important travail de préparation, il explique à un auditoire attentif les mécanismes de l'hérédité. En effet, dans sa recherche permanente de l'abeille idéale, quoi de plus passionnant pour un éleveur que de tenter de percer les mystères de la transmission des caractères.

Parmi cette importante matière qui reste en fait très théorique pour le commun des mortels, il faut noter au passage que, selon un nouveau mode de calcul mis au point par M. Maquelin, un coefficient de consanguinité jusqu'à 20% ne pose pas de problème. A partir de 25%, il provoque un affaiblissement général de la colonie et une augmentation des non-valeurs.

Restructuration de la FAM

Suite aux restructurations du Liebefeld imposées par l'Office fédéral de l'agriculture, la section apicole a été très touchée par ces mesures. Malgré ces désagréments, elle continue à fonctionner. Bien que la section «élevage» ait été purement et simplement supprimée, la question de l'indemnité aux moniteurs-éleveurs n'est pas remise en cause.

Au bénéfice de la retraite depuis fin 1995, M. Maquelin conserve son poste de chef technique à titre privé. La question de l'indemnité pour son travail sera traitée par le comité central de la SAR.

Egalement retraitée de la section apicole, Mme Tchans procédera, dès cette année, aux mesurages morphologiques pour le prix de 10 fr. par échantillon, à la charge du moniteur. Les échantillons devront cependant être envoyés, comme par le passé, à M. Maquelin entre le 15 août et le 15 septembre. En dehors de ces dates et en cas d'urgence, des échantillons peuvent être pris en considération après accord téléphonique.

Le décompte et le paiement des échantillons se feront lors de la journée de formation.

En fonction du nombre d'échantillons envoyés, la CE fera une avance d'indemnités à Mme Tchans. Le montant sera déterminé par la CE.

Résultats des mesures morphologiques

Cette année, seulement 215 échantillons sont parvenus pour mesurages. L'explication se trouve peut-être dans le surcroît de travail occasionné par Apimondia et aussi par une miellée très abondante dans certaines régions de Romandie. Aucune statistique n'a été tenue mais les résultats sont globalement bons.

A noter, l'intérêt de conserver un critère de pureté de race très élevé, ceci afin de distinguer parfaitement la carnica des croisées. Si la longueur de la langue a une moindre importance, l'indice cubital doit par contre être bon.

Les moniteurs qui ont acquis des reines carnica étrangères dignes d'intérêt par l'intermédiaire d'Apimondia sont invités à les faire connaître. Ces reines pourraient être mesurées et évaluées et être d'un apport non négligeable à la sélection, cela dans la perspective d'un sang nouveau apporté à nos lignées.

Choix et préparation des lignées à mâles pour 1996

Pour 1996, l'équipement des stations sera réalisé comme suit:

Station	Lignée	Nombre de ruchettes en 1995
Petit Mont	B20X4	257
Moléson	B20X30	406
Vermeilley	01XP	1258
Tovassière	M66	3007
Bonatchiesse	LI192	1204

Les responsables de stations font un bref rapport sur l'activité de la saison 1995. Aucun problème particulier à signaler.

Les dates d'ouverture des stations seront publiées dans le journal de mai.

Un film français sur l'élevage de reines est présenté aux participants. Si les techniques d'élevage et les manipulations sont quelque peu différentes des nôtres, la connaissance d'autres méthodes de travail suscite toujours beaucoup d'intérêt et de commentaires. De belles images, et toujours quelque chose à apprendre.

Cours de perfectionnement 1997

Afin de rendre cette journée de formation plus attractive, diverses propositions sont avancées pour l'organisation du cours de perfectionnement 1997. La plus intéressante a pour objectif d'inclure une partie pratique dans cette journée de formation. Cette proposition n'est cependant par retenue en raison principalement de la difficulté d'organiser un travail pratique à l'intention d'un grand nombre de participants.

Autre proposition du groupement vaudois : donner la possibilité aux moniteurs de participer à un cours de pointage d'un autre groupement. Cette proposition également intéressante favoriserait des contacts plus personnalisés entre les moniteurs des différentes régions de Romandie. Elle sera étudiée par la CE.

Partie administrative

M. Métrailler remercie M. Bonzon pour la mise en place de la mini station de fécondation dans le cadre d'Apimondia. Remerciements également à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont apporté leur contribution à la réussite de cette manifestation.

Il invite les moniteurs à renvoyer spontanément les formulaires habituels en fin de saison.

Il souhaite que chacun prenne conscience de l'importance de promouvoir l'apiculture auprès des jeunes, car l'effectif des membres de la SAR a diminué de près de 1000 membres en dix ans.

M. Métrailler donne lecture du compte cagnotte. Il est accepté à l'unanimité.

La cotisation 1997 est maintenue à 10 francs.

La proposition d'un moniteur d'augmenter le prix des ruchettes montées en stations afin de constituer un fonds de financement des mesurages morphologiques n'est pas retenue.

M. Paul Girod apporte ses salutations et ses remerciements aux moniteurs-éleveurs de la SAR pour leur travail efficace et reconnu.

L'ordre du jour étant épuisé, le président Métrailler remercie l'assemblée pour sa fructueuse participation au cours de perfectionnement 1996. Il souhaite à tous les participants une bonne saison apicole et lève la séance à 17 heures.

Le président : *F. Métrailler*
Le secrétaire : *M. Zermatten*

À VENDRE

matériel apicole

neuf et d'occasion, extracteur, cadres de hausse 25 mm bâtis, etc.

Georges Perreten,
1865 Les Diablerets
Tél. (025) 53 12 88

À VENDRE

matériel apicole usagé

Henri Siegenthaler
Tél. (032) 257670

AVIS – APISTAN – AVIS

RITHNER & Cie à Monthey

avise sa fidèle clientèle romande que, dès le **début juillet**, les bandes d'**APISTAN** seront disponibles auprès de notre établissement de Monthey. Nous prions les personnes intéressées de bien vouloir faire leurs réservations le plus tôt possible.
Les apiculteurs au bénéfice de subsides cantonaux sont priés de se renseigner auprès de leurs inspecteurs.
Nous vous rendons attentifs au fait que les bandes doivent être mises en ruche **après la dernière récolte** (mi à fin juillet) et qu'elles nous seront **impérativement retournées après le traitement** (6 à 8 semaines max.).

NOUVEAUTÉ

La ruche italienne DB 12 cadres, comprenant corps, hausse, toit plat, châssis-couvre-cadres, fond grillagé «va» mobile, niche pastorale d'envol, nourrisseur plastique 7 litres, 2 partitions. **Fr. 200.–**

Bidons à miel, plastique, coniques, 5, 10, 20 kg, en matière synthétique alimentaire adaptée au miel; lavables, emboîtables, hermétiques, des conditionnements idéaux pour le stockage du miel.

5 kg: Fr. 5.– / 10 kg: Fr. 7.– / 20 kg: Fr. 9.–
(dès 10 p. rabais 1.– / 20 p. rabais 1.25)

Combinaison intégrale en coton, protection de la tête aux pieds/poignets, sans gants, voile métallique, chapeau intégré, fermeture-éclair, poches.
Fr. 99.–

Liquidation...

A notre grand regret, nous nous voyons dans l'obligation de renoncer à la boîte **PLASTIGOLD**. Jusqu'à épuisement du stock, nous disposons encore de boîtes 500 g.

Promotion...

Mettez en évidence la beauté de votre miel grâce à la nouvelle boîte PLEXI de 1000, 500 et 250 g, translucide, incassable, emboîtable, et couvercle à fermeture inviolable.
Impression blanche: MIEL DU PAYS – MIEL SUISSE (et poids).

RITHNER & Cie - CP 67 - 1870 MONTHEY - 025/71 21 54

Magasins dépositaires:
- AGROL Sierre
- LANDI Eysins
- Lüthi Montricher

Dépôt:
- Perroud, Grattavache
- Jemmely Serge, Courtepin